

# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. UN PRISONNIER D'OPINION DÉTENU AU SECRET

**Le prisonnier d'opinion vénézuélien Leopoldo López est détenu au secret depuis le 8 avril. Il a été placé à l'isolement pour des raisons qui n'ont pas été révélées par les autorités. Depuis lors, il est aussi illégalement privé des visites de ses avocats et de sa famille.**

Le 8 avril, les autorités carcérales ont dénié à la famille de **Leopoldo López** le droit de lui rendre visite, et l'ont informée qu'il avait été placé à l'isolement pour une période de 15 jours. Leopoldo López a été vu pour la dernière fois le 7 avril, et depuis le 8 avril, ses avocats et ses proches se sont vu à plusieurs reprises empêcher de lui rendre visite. Les avocats de Leopoldo López n'ont pas été notifiés de la procédure ou de la décision relative à son placement à l'isolement, ni du contenu de cette décision ou de la base sur laquelle elle avait été prise. De ce fait, il est privé de son droit d'être défendu.

Leopoldo López, qui dirige le parti d'opposition *Voluntad Popular* (« Volonté populaire »), est maintenu en détention depuis le 18 février 2014 au Centre national des accusés militaires (CENAPROMIL), prison militaire située à Los Teques, à la périphérie de Caracas, la capitale du Venezuela. Cet homme est un prisonnier d'opinion et, en tant que tel, il doit être libéré immédiatement et sans condition. En effet, sa détention est arbitraire, les charges retenues contre lui n'ont jamais été dûment étayées et il a manifestement été condamné en raison de considérations politiques.

Le placement à l'isolement de Leopoldo López est une façon illégale de justifier sa détention au secret. Il porte atteinte à l'intégrité personnelle de cet homme et constitue une violation de son droit d'être défendu et de son droit à la vie privée et familiale. Leopoldo López a été placé à l'isolement à de nombreuses reprises, et ses avocats estiment que cette sanction est utilisée à son encontre de manière systématique, alors que cette pratique doit revêtir un caractère exceptionnel.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- demandez aux autorités vénézuéliennes de permettre immédiatement à Leopoldo López de voir librement et de manière privée ses proches et les avocats de son choix ;
- priez instamment les autorités de veiller à sa sécurité personnelle ;
- appelez-les à libérer Leopoldo López immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu arbitrairement et condamné en l'absence d'éléments à charge crédibles.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 MAI 2017 À :**

Ministre de l'Intérieur et de la Justice :  
Gen. (Ej.) Néstor Luis Reverol Torres  
Ministerio del Interior y Justicia  
Avenida Urdaneta Esquina de Platanal  
Edificio Interior y Justicia  
Despacho del Ministro  
Caracas, Venezuela  
Fax : +58 212 506 1685  
Twitter : @NestorReverol  
**Formule d'appel : Señor Ministro, /  
Monsieur le Ministre,**

Ministre de la Défense  
Chief General Vladimir Padrino  
Fuerte Tiuna, Edif. Sede del Ministerio  
del Poder Popular para la Defensa,  
Caracas, Distrito Capital, Venezuela  
Courriel : mppdrri@gmail.com  
Twitter : @vladimirpadrino  
**Formule d'appel : Señor General, /  
Monsieur le Ministre,**

Médiateur  
Dr. Tarek William Saab  
Av. Urdaneta - Frente a El Universal  
Financiero Latino, Piso 27  
Caracas, Venezuela  
Fax : +58 212 507 7025  
Courriel : contacto@defensoria.gob.ve  
**Formule d'appel : Señor Defensor, /  
Monsieur,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Venezuela dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la septième mise à jour de l'AU 33/14. Pour en savoir plus : [www.amnesty.org/fr/documents/amr53/2449/2015/fr/](http://www.amnesty.org/fr/documents/amr53/2449/2015/fr/)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. UN PRISONNIER D'OPINION DÉTENU AU SECRET

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Leopoldo López, chef de file du parti d'opposition vénézuélien *Voluntad Popular* (« Volonté populaire »), s'est rendu de lui-même à la Garde nationale le 18 février 2014, à la suite d'une manifestation qu'il avait organisée. Il était poursuivi pour une série d'infractions, notamment pour terrorisme, meurtre, coups et blessures graves, incitation à la violence, dégradation de biens, incendie volontaire et association de malfaiteurs en vue de commettre une infraction. Il est incarcéré depuis lors.

En août 2014, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a estimé que la détention de Leopoldo López était arbitraire, et le haut-commissaire aux droits de l'homme a demandé aux autorités vénézuéliennes de libérer cet homme sans délai.

Le 13 février 2015, des gardiens ont fait une descente dans la cellule de Leopoldo López, brisant et endommageant certains de ses effets personnels, par exemple des photographies et des documents, afin, semble-t-il, de l'intimider.

Le 10 septembre 2015, Leopoldo López a été condamné à 13 ans et neuf mois de réclusion pour conspiration, incendie volontaire, incitation à commettre une infraction et dégradation de biens publics. Le 13 août 2016, la Cour d'appel a confirmé ce jugement.

Le 6 décembre 2016, le Conseil pour la protection de l'enfance et de la jeunesse de la municipalité de Chacao a ordonné au directeur de la prison de permettre à Leopoldo López de recevoir des visites de ses enfants, qui lui étaient refusées à l'époque.

Nom : Leopoldo López  
Homme

Action complémentaire sur l'AU 33/14, AMR 53/6078/2017, 18 avril 2017